



Intervention de Laurent Gathier - Solidaires finances au CTPM du 10 mars 2008

M. GATHIER (FDSU).- L'ordre du jour de ce CTPM est particulièrement centré sur la suppression de la note chiffrée et l'aggravation du système injuste d'évaluation individuelle.

Sans revenir dans les détails, la FDSU tient d'abord à rappeler que le contexte est fortement marqué d'inquiétudes, de revendications, de mobilisations. C'est un contexte caractérisé par la fusion DGI/DGCP, par les travaux sur la RGPP qui concernent la plupart de nos administrations et établissements relevant de ce CTPM, et également par la mise en place du MEDAD. C'est pour nous un contexte qui perturbe toutes les administrations, qui concerne toutes les missions et l'avenir de tous les agents. Nous considérons donc inappropriée la méthode consistant à avancer par touches successives sur cet ordre du jour de suppression de la note chiffrée, sans tenir compte de ce contexte global. Dit autrement, ce n'était vraiment pas le moment de se rajouter cela. Tout est fait, nous semble-t-il, dans les deux ministères dont relève désormais ce CTPM, pour aller vers plus d'arbitraire, en précipitant d'abord les ingénieurs des mines, puis d'autres agents d'autres administrations, dans l'évaluation individuelle, sans plus aucun repère objectivable.

Pourtant, la situation créée par le décret 2002 et la circulaire ministérielle qui est attachée n'est déjà pas bonne. Au lieu de revenir sur cette évolution négative, le ministre de la Fonction Publique s'évertue à faire pire.

Le système actuel souffre d'une trop forte individualisation, d'un manque de reconnaissance du travail collectif. Nous pensons que cette évolution ne fera pas évoluer positivement cette situation. Au contraire.

Si nous voulions être ironiques, nous dirions que la suppression de la référence aux quotas, dans le texte que vous nous présentez aujourd'hui, est une porte ouverte vers la correction d'une des tares du décret de 2002, qui vise à sélectionner une pseudo élite limitée à 20 % des agents. Cette limite idiote du texte est une des raisons pour laquelle la FDSU et ses syndicats combattent, depuis 2002, le décret en question. En particulier, je voudrais insister sur la récente décision de justice, qui nous a donné raison sur les échelons fixes, tout en déplorant que l'administration, le ministère et, singulièrement, la Fonction Publique, s'obstinent toujours à ne pas vouloir en tirer toutes les conséquences positives. Pour les agents lésés depuis plusieurs années, la justice l'a pourtant relevé.

Dans cette enceinte, nous réitérons notre demande du règlement de ce passif. Il concerne des milliers d'agents, qui ont connu ou qui sont encore dans les échelons fixes et qui, par définition, se trouvent être en début de carrière et ont donc un besoin particulier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Une autre raison de notre opposition à l'évaluation est la relation déséquilibrée et contre-nature qu'elle instaure dans la Fonction Publique. Déséquilibrée parce qu'elle met face à face un agent, seul, face à son chef de service. Celui-ci est face à une équation impossible à résoudre : d'un côté des objectifs pour lui-même, de l'autre, des objectifs à répartir, mais sans aucune maîtrise des moyens dans la Fonction Publique. Contre-nature également car, dans la Fonction Publique à statut, la contractualisation est contestable et nous la contestons à tous niveaux, singulièrement lorsqu'elle finit par retomber sur l'agent. Dans toute la chaîne de contractualisation, entre l'administration, le budget, sa direction, son service, lors de l'entretien professionnel, l'agent se retrouve seul face à cette pyramide de contractualisation qui pèse sur le dialogue avec son chef de service.

Dans un tel système déséquilibré entre les parties, l'acquis du Ministère des Finances, que constitue le recours en CAP sur le compte rendu d'évaluation, est important. Pour peu qu'il ne soit pas remis en cause, la FDSU exige que, pour les ingénieurs des mines aujourd'hui, et d'autres le cas échéant, cet engagement ministériel soit respecté. D'autant plus que, dans l'entretien actuel, l'agent est privé du droit élémentaire d'être accompagné d'un représentant syndical.

Vous lancez un processus 2008 avec des groupes de travail, un CTPM, et cela, sur un sujet conflictuel. Nous avons dit directement à M. WOERTH que, dans le cadre de la fusion qu'il a lancée, nous souhaitons qu'il épargne, à la DGI et la DGCP, cette mise en place.

A la FDSU, nous sommes opposés à cette expérimentation, tant pour les ingénieurs des mines que pour tout autre en 2009.

Pour éclairer la discussion, vous faites état de plusieurs GT au cours de l'année à venir. Nous demandons que l'administration ouvre une réflexion sur les conséquences de l'entretien individuel. Je citerai l'exemple de l'arrêt Mornay. Celui-ci montre les conséquences pour les agents, en termes de conditions de vie au travail et de santé au travail, qui ne sont pas des sujets légers. Nous demandons qu'une étude sérieuse soit menée et discutée avec les organisations syndicales. Cela vise la question de la mise en place d'entretiens professionnels individuels et les conséquences que cela a sur les salariés du privé comme sur les fonctionnaires.

Concernant la fiche, j'aurai un trait d'ironie. Vous faites état d'un besoin de concertation important. Cela marche pour tout le monde, sauf pour les ingénieurs des mines. Pour eux, cela urge et cela peut être fait sans concertation. Cela ne manque pas de sel... Ils apprécieront !

Pour conclure, je dirai que cette nouvelle évolution négative de l'évaluation, notation, avec l'entretien individuel, est à la conjonction de trois thèmes revendicatifs forts. Le premier est l'attachement à la fonction publique de carrière, la défense du statut face aux attaques dont il fait l'objet, qui réduisent les droits des agents et remettent en cause la qualité du service public. Le deuxième est l'amélioration des conditions de vie au travail et le combat contre leur dégradation, y compris en termes de santé au travail. Enfin, parce que la question de l'évaluation, notation est aussi une question d'argent, la revendication de l'augmentation du pouvoir d'achat. La suppression de la notation chiffrée, que vous présentez aujourd'hui, vise à détourner la problématique de reconnaissance pour tous, en privilégiant la rémunération au mérite pour un petit nombre.